

Rapport de synthèse (Jacques Bouineau)

Avant même de faire la synthèse des communications qui ont peuplé ces deux jours de colloque, nous voudrions remercier les interprètes qui ont permis à tous de suivre l'intégralité des contributions. Mais nous voudrions aussi et surtout saluer nos collègues Pierangelo Catalano et Raffaele Coppola, sans qui cette rencontre n'aurait pas pu avoir lieu.

Le thème de la laïcité est un de ceux qui soulèvent une double difficulté : sémantique et académique. On sait que bien des Etats, dans le monde, se réclament de la laïcité, alors qu'ils ont des manières fort différentes de traiter les rapports entre le pouvoir civil et le pouvoir religieux. On sait aussi que le mot même de « laïcité » est littéralement intraduisible dans plusieurs langues, et que pour celles qui en proposent une traduction, il ne recouvre pas le même sens.

Cette première difficulté est aisément compréhensible. « Laïcité » vient de « laïc », mais ce mot lui-même porte en français un double sens : « laïc » est défini dans le Robert comme « 1° Qui ne fait pas partie du clergé... 2° Qui est indépendant de toute confession religieuse » ; « laïcité » est défini par Capitant dans le même Robert comme « Conception politique impliquant la séparation de la société civile et de la société religieuse, l'Etat n'exerçant aucun pouvoir religieux et les Eglises aucun pouvoir politique ». Le second sens de « laïc » et le sens de « laïcité » sont spécifiques de la culture française. Dès lors, c'est fort justement que Gaetano Dammacco nous incite à poser cette question : y a-t-il une manière française et une manière italienne de poser la question de la laïcité ?

Et faut-il en déduire que les Français ont une approche monolithique de la laïcité ? Sans revenir sur des polémiques qui ont récemment agité la société française où, pour des raisons d'opportunisme politique, en tout cas en dehors de toute démarche scientifique, on a vu apparaître un slogan intitulé « laïcité positive », il faut bien reconnaître que si, en France, la définition de la notion de laïcité est unique, l'interprétation qu'on en fait est plurielle. Nous verrons d'ailleurs à ce sujet que Jean-François Chassaing et Edward Farrugia, tous deux membres de la délégation française, n'épousaient pas le sentiment majoritaire de ladite délégation.

Quoi qu'il en soit, le choix de Bari pour discuter de la laïcité est apparu très pertinent à tous les participants à la rencontre. Nos collègues italiens ont souvent mis en avant la forte image de San Nicolò, là où un regard français pourrait évoquer Frédéric II de Hohenstaufen, voire tout simplement la Grande Grèce, au cœur de laquelle nous nous trouvons et qui, en tant que telle, constitue le vivant symbole de cette romanité que, depuis de nombreuses années nous nous sommes donné mission d'identifier.

Un Français qui recherchera la genèse de la laïcité telle qu'elle est entendue au-delà des Alpes – vue de Bari - n'aura aucun mal à trouver des moments forts de son histoire constituant autant de jalons vers une séparation entre le civil et le religieux. Les états généraux de 1302 sont à ce sujet bien connus, mais ceux de 1593 doivent, à notre avis, être également mentionnés. Y a en effet été rejetée la candidature de l'infante Isabelle au trône de France qui, il est vrai, se serait faite au mépris de la loi de masculinité, mais y a été, par le fait, affirmé un droit purement royal, régi par des règles juridiques qui ne devaient rien à la religion.

Mais si l'on suit des critères scientifiques, le mot « laïcité » apparaît dans les années 1870, comme nous le rappelle Philippe Sturmel. Les accents en retentissent évidemment de manière particulière dans cette terre où nous nous trouvons et qui fut celle du royaume siculo-normand, dans lequel la coexistence entre religions et Etat était de première importance.

Pour rendre compte de ce que ces journées de rencontre ont apporté, il nous paraît que le plus simple est peut-être de voir ce qui a été abordé dans le domaine du droit public (I) en général, avant de s'attacher plus spécialement au rapport dialectique entre religion et pouvoir (II).